



27.05.2014 - 09:08 Uhr

Gilet de sécurité obligatoire en Allemagne à partir du 1er juillet

Bern (ots) -

A partir du 1er juillet, le gilet de sécurité sera un équipement obligatoire pour tout véhicule circulant en Allemagne. L'obligation est déjà en vigueur dans la plupart des pays européens, mais son application diffère. Le TCS a synthétisé sur son site www.tourismetcs.ch les obligations liées au gilet de sécurité en Europe.

A partir du 1er juillet 2014, il sera obligatoire d'avoir un gilet de sécurité à bord en Allemagne. Nos voisins germaniques rejoignent ainsi les nombreux pays européens dans lesquels l'obligation existe déjà depuis plusieurs années. C'est le cas en particulier pour des destinations touristiques populaires comme la France, l'Italie, l'Espagne ou encore la Croatie. Avec l'obligation qui gagne l'Allemagne également, la Suisse est de fait entourée de pays où le gilet de sécurité est obligatoire, alors qu'il est recommandé en Suisse. Les conducteurs se rendant en Allemagne à partir du 1er juillet doivent donc s'équiper d'un gilet de sécurité, répondant à la norme européenne EN 471, qui doit être présenté aux forces de l'ordre au moment d'un éventuel contrôle. Le non-respect de cette obligation sera sanctionné par une amende. Les motocyclistes et les conducteurs de camping-car ne sont quant à eux pas concernés par cette obligation en Allemagne.

L'utilité du gilet est avant tout une question de visibilité. Lors d'une panne ou d'un accident, le conducteur doit porter le gilet de sécurité lorsqu'il quitte son véhicule en dehors des agglomérations, sur l'autoroute, la nuit ou en cas de mauvaise visibilité. Un gilet par véhicule est suffisant en cas de contrôle, mais dans certains pays - en Italie et au Luxembourg par exemple - tous les passagers doivent porter un gilet lorsqu'ils quittent le véhicule. Le TCS conseille donc d'avoir plusieurs gilets de sécurité à bord quand on se rend dans ces pays, mais au minimum deux : un pour le conducteur et un pour évacuer chaque passager.

Les informations concernant les obligations et leur application dans les différents pays européens sont disponibles sur www.tourismetcs.ch. Les gilets de sécurité sont en vente dans certaines Sections de notre club et dans la plupart des grandes surfaces.

Contact:

Laurent Pignot, porte-parole du TCS, 058 827 27 26,
laurent.pignot@tcs.ch

Les photos du TCS sont sur Flickr -
www.flickr.com/photos/touring_club/collections.

Les vidéos du TCS sont sur Youtube - www.youtube.com/tcs.

www.pressetcs.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/10000091/100756679> abgerufen werden.